

## Compte rendu de l'Assemblée Générale

**Du samedi 14 avril 2018 à ORVAL (18)**

### Présents :

Françoise GONNET Maire Adjointe d'Orval, Jean-Pierre PESTIE ancien Président, Bernard Barraux Vice-Président, Jean-Jacques RABIER Secrétaire Général, Jean-François SOMMIER Trésorier, André BARRE Secrétaire Adjoint et Président de l'ARECABE, Marc MIOT Trésorier Adjoint, Madeleine THONNIET Conseillère de Sainte-Thorette, Mireille CHARBY Conseillère de Vallenay- Bigny, Lucette GAGNIERE Maire de Mazirat, Bernard TOURAND Maire de Chambonchard, Jean-Louis CHERY Maire adjoint de Francueil, Jean-Paul SERRAULT Les Amis du Cher canalisé, Michel BEAUBIJAT Association Parole Poésie, Marie-Blanche BEGHIN Maire de Preuilly

### Personnalités excusées :

Parlementaires : Claude MALHURET Sénateur 03, Nadia ESSAYAN Députée 18, Loïc KERVRAN, Député 18, Sophie AUCONIE Députée 37, Jean-Paul DUFREGNE Député 03, Pierre LOUAULT Sénateur 37, RAIMOND-PAVERO Sénateur 37, Sabine THILLADE Députée 37, Rémy POINTEREAU Sénateur 18, François PILLET Sénateur 18, François CORMIER-BOULIGEON Député 18, Jean-Jacques LOZACH, Sénateur 23.

Maires : Marie-France BEAUFIS Saint Pierre des Corps, NIVARD Maire de Méry sur Cher, Marc MALBET Maire de Domérat, Franck AUGIAS Maire de Chisseaux, Frédéric LAPORTE Maire de Montluçon, Thierry VINCON Maire de Saint-Amand-Montrond.

Autres Personnalités : Evelyne CAUCHIN Présidente CCBVC, Corinne DREBOSC-COUPAS Présidente CC Pays de Tronçais, Yvan SAUMET Président CCI 41, Daniel DUGLERY Président de Montluçon Communauté, Pascal LEROUSSÉAU Président Chambre Agriculture 23, Pascal PILLAULT Directeur ADT de Touraine, Gilles DUBOISSET Président CCI 03, Claude RIBOULET Président CD 03, Patrice BONNIN chambre d'agriculture 03, Pascal AUPY président AD2T 18, Bernard Viguier commune de Seigy, Patrick CIAJOLO Maire de Bruère Allichamps.

Pouvoirs : Clarisse DULUC Maire d'Orval, Clarisse DULUC Maire d'Orval, Pascal AUPY Tourisme et Territoires du Cher, Max BESNARD Maire de Dierre, Philippe SATORY maire de Noyers sur Cher, Annick GOINEAU Maire de Mareuil sur Cher, Bernard JAMET Maire de Drevant, Pascal BLANC Président de Bourges Plus, Colette LOZACH-SIRET Maire Adjointe de Villeneuve, Eric BORDERES Conseiller de Villefranche sur Cher, Claude SIMMIER président office de tourisme val de cher Controis, Alain VERGE Maire de Saint-Marcel en Marcillat, Marie-Thérèse Vialle Evaux-les-Bains .

### **L'ordre du jour était le suivant :**

Rapport moral  
 Compte de résultat de l'exercice 2017  
 Actions 2017 et fréquentation du site internet  
 Remplacement du Président  
 Questions diverses

### **Ouverture de l'Assemblée Générale**

Le secrétaire général Jean-Jacques RABIER remercie la commune d'ORVAL pour l'accueil de notre Assemblée Générale et donne la parole à Madame Françoise GONNET Maire Adjointe d'Orval qui présente sa commune qui comprend moins de 2000 habitants et qui est traversée à la fois par la Loubière et par le Cher.

### **Rapport moral** présenté par Jean-Pierre PESTIE ex Président.

Ayant assuré la Présidence de l'association jusqu'au 15 décembre 2017, permettez-moi de vous présenter le rapport moral.

Concernant nos actions pour l'amendement de la LEMA, l'année 2017 a encore été riche en documents et en interventions. Je ne vais pas faire de commentaires pour chacun des documents réalisés dont vous voyez les titres sur la diapositive. Tous ces documents sont consultables sur le site de l'Association. Je voudrais focaliser mes commentaires sur le document intitulé « Remédier aux aberrations dispendieuses de la LEMA et de la gouvernance de l'eau ». Ce texte constitue le plaidoyer le plus abouti pour la révision de l'article L214-17 du code de l'environnement. Les analyses et conclusions sont principalement étayées par deux données officielles :

- L'ARS Centre Val de Loire constate une dégradation de la qualité chimique des eaux dans le bassin de la Loire moyenne ces dernières années.
- La LOGRAMI constate la disparition des poissons migrateurs dans le bassin de la Loire de 2007 à 2017, bassin dont l'hydro-morphologie n'a pas été modifiée depuis 2005.

A partir de ces données officielles, notre document dénonce toutes les inepties de la loi française sur l'eau s'appuyant sur la continuité écologique des cours d'eau et les insuffisances en matière de la gouvernance de la gestion de l'eau. La continuité n'aura du sens que quand la qualité chimique de l'eau sera bonne depuis son accès à la mer. Tous les aménagements de rivière actuels ne sont que dépenses inutiles. Notre document ne se contente pas de dénoncer les aberrations, il propose les solutions appropriées en termes de pertinence à double titre : priorité et efficacité.

L'Association a participé aux deux rencontres organisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à Vierzon. La première, le 13 octobre, sur le thème des changements climatiques. La seconde, le 14 décembre, sur le thème du projet de SDAGE 2021-2027. Pour cette seconde rencontre, je vais vous relater nos interventions.

A l'issue des présentations, Jacques Romain pose la question suivante : « Sur la 1<sup>ière</sup> courbe projetée, avec tous les investissements réalisés ces dernières années, la qualité écologique régresse. Vous avez dit que les états restaient stables, mais nous, nous avons vu une régression. Comment expliquez-vous ce résultat ? ». Je vous fais grâce des explications tarabiscotées et embarrassées de l'orateur mais je vous donne sa conclusion : « *Il faut aller au-delà des indicateurs !* ». Cette courbe confirme l'hypothèse que nous avons faite à la lecture de documents scientifiques : la qualité chimique de l'eau gouverne sa qualité écologique. Après Jacques, j'ai posé la question suivante : « Selon les chiffres officiels de l'ARS et de la LOGRAMI, la loi sur l'eau appliquée depuis 11 ans a conduit à la dégradation de la qualité chimique de l'eau et à la disparition des poissons migrateurs dans le bassin de la Loire. J'ajoute que durant cette période l'hydro-morphologie du bassin n'a pas changé. 1) Continuez-vous de penser que la continuité écologique des cours d'eau, pierre angulaire de la LEMA, est le facteur déterminant de la qualité de l'eau et du développement de la ressource halieutique ? 2) Pouvez-vous citer la mesure phare envisagée dans le prochain SDAGE permettant d'inverser la situation ?

Le Directeur de l'AELB a dit qu'il ne pouvait pas répondre à la seconde question, la qualité de l'eau dépendant de très nombreux facteurs. Il a fait une longue réponse pour la première dont je vous livre les principaux éléments : « *Vous n'êtes pas sans savoir que la continuité écologique fait beaucoup de débats et qu'il faut s'interroger. Le CNE se réunit demain...On va ensuite au sein des comités de bassin voir s'il y a lieu de modifier et aussi, vous y avez fait référence au sein du Parlement...Si des décisions sont prises au niveau de la loi, il faut que la loi soit changée...* ». Après nos interventions le débat s'est focalisé sur la qualité chimique de l'eau avec de vives critiques sur l'absence de données dans la présentation. A ce jour, le Comité National de l'Eau n'a pas rendu compte de cette fameuse réunion consacrée à la continuité des cours d'eau.

Il est quand même incroyable que l'AELB n'ait jamais indiqué la disparition des migrateurs en Loire et prétende que la qualité écologique de l'eau s'améliore à partir d'une courbe qui montre le contraire. Nous avons dénoncé le fait que la LEMA n'était qu'un dogme défendu par des idéologues. Nous en avons la preuve aujourd'hui : les positions dogmatiques conduisent toujours au déni de réalité !

Jacques Romain, commentera la fréquentation de notre site en 2017. Curieusement, celle de 2018 reste très élevée puisque dans la semaine du 19 au 25 mars le site a atteint le chiffre record de 787 visites. Il vous commentera également une courbe publiée par AELB qui montre un déni de réalité.

Concernant les évènements locaux, je citerai le travail acharné et opiniâtre de l'ARECABE pour l'achat, la restauration et le retour à Vierzon de la pénichette le Cher. Un grand bravo à son président et à tous les passionnés de l'ARECABE qui au-delà de cette acquisition font un gros travail de mise en valeur du canal de Berry. Je citerai aussi la création du Nouvel Espace Cher, organisme de gestion de l'ensemble du Cher canalisé dont la Présidence a été confié à Vincent LOUAULT, un partisan pragmatique de la mise en valeur du Cher.

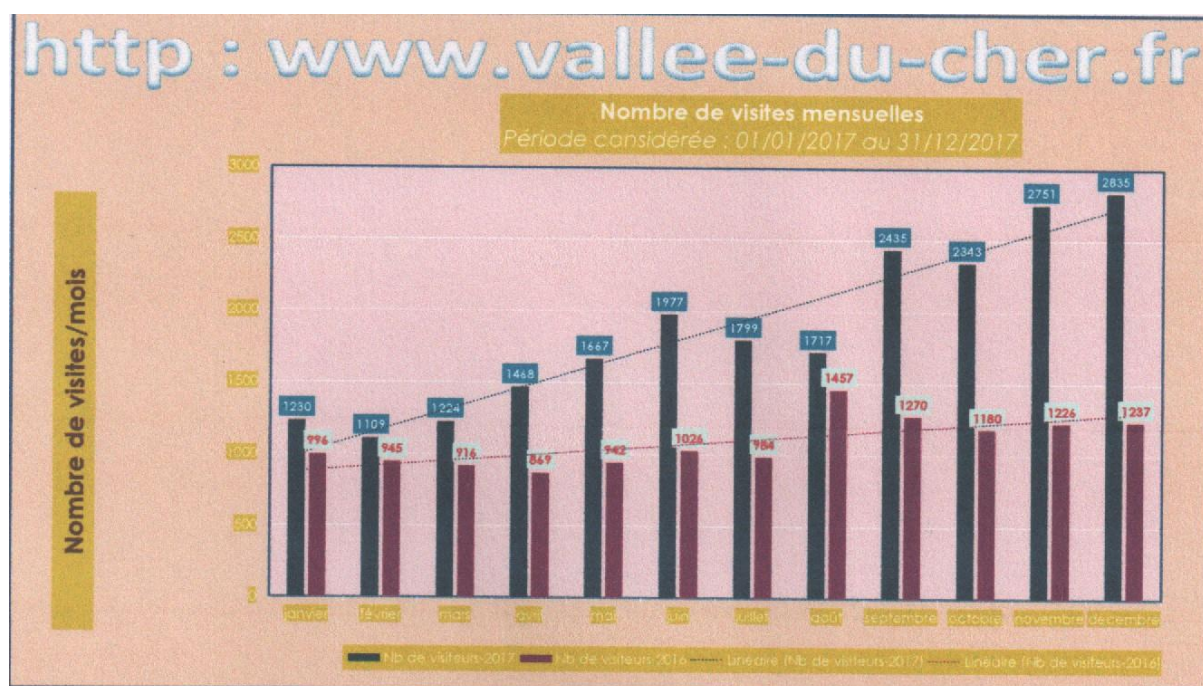
Permettez-moi enfin de vous dire quelques mots sur mon ressenti au terme de ma présidence. Je n'ai aucun regret pour l'action que nous avons menée dans le but de faire amender la loi. Mon seul regret c'est d'avoir échouer. Les relais politiques ont été insuffisants et la volonté politique de faire évoluer l'agriculture française est quasi inexistante. Je remercie tous ceux qui m'ont aidé et encouragé au sein de l'Association. Une page se tourne. Je souhaite de tout cœur que l'Association perdure avec à sa tête un nouveau Président. Merci de votre attention.

**Compte de résultat de l'exercice 2017** présenté par Jean-François SOMMIER Trésorier.

Trois tableaux détaillés ont été présentés et commentés par le Trésorier pour rendre compte de l'exercice 2017. Les dépenses et les recettes s'élèvent à 780,91 € et 1966,99 €. Pour les recettes, les 34 adhésions enregistrées représentent le poste principal, soit 1560 €. Le nombre d'adhésions est moindre qu'en 2016 (39). L'exercice se solde par un résultat positif de 1186,08 €. Au 31.12.2017 les réserves totales s'élèvent à 10776,17 €, se décomposant ainsi : 86 € en caisse, 2640,14 € sur Compte Chèques et 8050,03 sur Livret. Le Trésorier précise que ce résultat provient principalement de notre séparation avec Ad2T dont les services étaient facturés à l'Association et le changement de banque (les frais de au Crédit Agricole étant gratuits).

**Après délibération, le rapport moral et les comptes de l'exercice 2017 sont adoptés à l'unanimité des participants.**

**Fréquentation du site internet** commenté par Jean-Pierre PESTIE en l'absence de Jacques ROMAIN excusé mais qui a fait un travail remarquable sur la fréquentation du site.

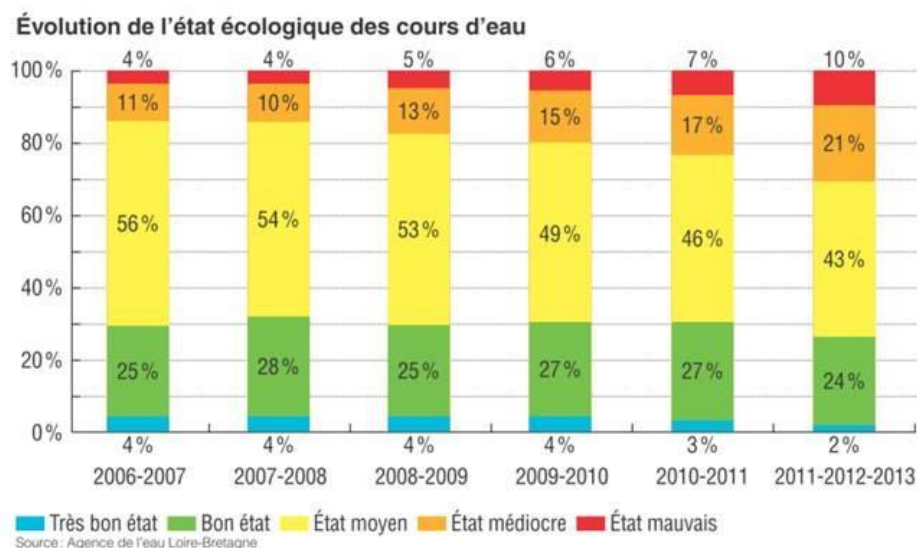


La courbe principale de cette présentation montre la fréquentation mensuelle du site. Les barres noires et rouges représentent respectivement les visites du site en 2017 et en 2016. On peut constater la très forte progression des visites de 2017 par rapport à l'année précédente et la progression régulière enregistrée en 2017. Le diaporama préparé par Jacques Romain mais non commenté durant l'AG sera consultable sur le site de l'Association [www.vallee-du-cher.fr](http://www.vallee-du-cher.fr).



Voici par ailleurs la planche qui se trouve sur le site de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le document « comment communiquer sur le SDAGE » que Jacques Romain devait présenter.

## Stabilité de l'état écologique des cours d'eau



La planche est intitulée « Stabilité de l'état écologique ». Une preuve du déni de réalité !

### Présidence de l'Association.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Président Jean-Pierre Pestie telle que notifiée par courrier et effective depuis le 15/12/2017. L'Assemblée adresse tous ses remerciements pour le travail qu'il a réalisé dans le but de faire amender la LEMA (loi sur l'eau et milieux aquatiques). Actuellement pas de nouveau Président permettant de pourvoir à son remplacement. Un prochain CA sera dédié à l'organisation adéquate au fonctionnement de l'Association, éventuellement sans Président.

### Orientation de l'Association.

Un débat s'est engagé sur l'avenir de l'association et sur l'orientation à lui donner. Un consensus s'est dégagé pour revenir au principal objectif statutaire : promouvoir les actions touristiques dans la vallée du Cher, tout en conservant le terme défense dans le nom et le sigle de l'Association. Certains dans l'Assemblée pensent que le recentrage d'orientation fera regagner les adhésions perdues. Sur le plan touristique le Secrétaire Général a fait part d'une proposition de réalisation d'un guide du Routard sur toute la vallée du Cher de la source à la confluence. Un guide de ce type vient d'être réalisé pour mettre en valeur la vallée du Loir. Un tel projet qui permettrait de promouvoir et fédérer notre vallée s'annonce difficile à réaliser compte tenu du découpage administratif de la vallée du Cher. La compétence tourisme incombe aux communautés de communes. Elles sont 15 au total à être

concernées par la vallée du Cher. Elles dépendent de 6 départements et de 3 régions administratives (Centre Val de Loire, Rhône Alpes Auvergne et Aquitaine). La tâche s'avère donc assez complexe.

### **Remerciements.**

Pour clore l'Assemblée Générale, le Secrétaire Général remercie Madame Françoise GONNET pour son accueil ainsi que Michel BEAUBIJAT pour l'organisation de cette journée. L'après-midi a été consacrée à la visite passionnante de DREVANT, cité gallo-romaine, guidée avec un grand talent par Michel AUVENT le poète « jardinier du bonheur ».

Jean-Jacques Rabier, Secrétaire Général